الجمها وريامة الجاز انريامة الديمة الشعبيات REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique اجامعة الجز ائر UNIVERSITE D'ALGER 1 02 Rue Didouche Mourad. Alger

Nº 418/SG/20 22

Numéro du NIF :098416015118236

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE LA CONSULTATION N°10/UA1/SG/2022

de l'ouverture des plis et de l'évaluation des offres techniques et financières, la consultation est attribuée provisoirement comme précisé dans le tableau ayant pour objet : Acquisition de fourniture informatique et consommable des machines d'impression et de reproduction, lancée le 11/10/2022, Qu'à l'issue des délégations du service public; L'université d'Alger 1 informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation nº 10/UA1/SG/2022 Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et

Acquisition de fourniture informatique Acquisition de consommable des machines d'impression et de reproduction Numéro Pentreprise/Soumissionnaire Pentreprise/Soumissionnaire SARL EPITAC SARL EPITAC 000616097243875 000616097243875	Nom de Pentreprise/Soumissionnaire SARL EPITAC SARL EPITAC		Α	01 Acqu	IV LOI
0.0	Numéro d'identification fiscale(NIF) 000616097243875 000616097243875	machines d'impression et de reproduction	equisition de consommable des	uisition de fourniture informatique	Intitulé
Numéro d'identification fiscale(NIF) 000616097243875 000616097243875	Auméro entification ale(NIF) 6097243875 6097243875	SAKL EPHAC	SARI ERITAC	CARL EBUTAC	Nom de Pentreprise/Soumissionnaire
	Montant de l'offre en TTC 859 465, 00 1 875 083, 00	_	000616097243875	fiscale(NIF)	Numéro d'identification

jours à compter de la date de la première parution du présent avis d'attribution provisoire sur le site Web de l'Université d'Alger1 et à l'APC d'ALGER. délégations de service public. CENTRE et ce, conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marches publicate Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès du Secrétariat général de l'Université d'Alger I, dans un délai de did et de l'Université d'Alger I, dans un délai de did et de l'Université d'Alger I, dans un délai de did et de l'Université d'Alger I, dans un délai de did et de l'Université d'Alger I, dans un délai de did et de l'Université d'Alger I, dans un délai de did et de l'Université d'Alger I, dans un délai de did et de l'Université d'Alger I, dans un délai de did et de l'Université d'Alger I, dans un délai de did et de l'Université d'Alger I, dans un délai de did et de l'Université d'Alger I, dans un délai de did et de l'Université d'Alger I, dans un délai de did et de l'Université d'Alger I, dans un délai de did et de l'Université d'Alger I, dans un délai de did et de l'Université d'Alger I, dans un délai de did et de l'Université d'Alger I, dans un délai de did et de l'Université d'Alger I, dans un délai de did et de l'Université d'Alger I, dans un délai de l'Université d'Alger I, dans un délai de l'Université d'Alger I, dans un délai de l'Université d'Alger I, dans un de l'Université d'Alger I, dans un de l'Université d'Alger I, dans un de l'Université d'Alger I de l'Alger I de l'Alger I de l'Université d'Alger I de l'Université de l'Université d'Alger I de l'Université d'Alger I de

Les soumissionnaires non retenus désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres financières peuvent se capprochet.

السيارة السريين بن مرابط